

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social: 3, Rue d'Antin, PARIS

CAPITAL: 450 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, Nº 103.673

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 14 Avril 1942

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU GHATEAU-DES-RENTIERS

1942

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN, PARIS

Conseil d'Administration:

MM. EMILE MOREAU, Président d'Honneur,
ANDRÉ ATTHALIN, Président,
L. WIBRATTE, Vice-Président,
M. BÉRARD, Administrateur,
ED. FOURET, —
E. GIRARDEAU, —
E. OUDOT, —
Cte Frédéric PILLET-WILL, —
CHARLES RIST, —

Commissaires

MM. P. BEUGIN G. PANNETIER $\left. \right\}$ Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.

Commissaire Suppléant

C. MULQUIN Commissaire agréé près la Cour d'Appel de Paris.

Direction:

Directeur Général ...: M. HENRY JAHAN. MM. C. COUTURE, E. CAUDRELIER, P. DE THOMASSON, Directeurs H. BURNIER. Secrétaire Général...: M. JEAN LEQUIME. MM. M. BOYER, J. BORDELONGUE, A. JULLIEN, C. FLORY, Directeurs-Adjoints. H. CAMERLYNCK, J. REYRE, A. JANET. MM. G. GOUILLY, P. COURNILLE, P. VINSON, J. BÉDIER, L. BRICARD, F. LE BARROIS D'ORGEVAL, J. ALLIER, Sous-Directeurs ... F. ANTHOINE, J. CABET, A. DEBRAY, H. RAQUIN. MM. R. TAVERNIER, M. BURDIN, E. QUITARD, A. RIMAILHO, R. LALUE, H. SABBAG, A. COMMANDRÉ, R. FOURNIER, Fondés de Pouvoirs R. LABAT, P. DE LASELVE DE MONTLUISANT.

SUCCURSALE DE MARSEILLE

37. COURS PIERRE-PUGET, MARSEILLE

Directeur: M. J. RENARD.

Sous-Directeurs: MM. J. CHABRILLAC, C. LACHE.

Fondés de Pouvoirs . : MM. L. CASSAN, M. GUÉDY, A. HOMMEY.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL ; 450 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673 L. B. F. N° 24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 14 Avril 1942

Rapport du Conseil d'Administration. Rapports des Commissaires. Résolutions de l'Assemblée. Comptes de l'Exercice 1941.

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1942

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES du 14 Avril 1942

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de votre Société pendant l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation le Bilan arrêté au 31 Décembre 1941.

Les résultats se traduisent par un bénéfice net de Fr. 32.353.541,94 contre Fr. 15.306.673. – en 1940. Nous vous proposons, compte tenu des dispositions de la Loi du 28 Février 1941 sur la limitation des dividendes, la distribution de Fr. 35 par action ancienne et Fr. 17,50 par action nouvelle.

Il y a lieu de remarquer que le dividende ainsi limité se trouve lui-même sensiblement réduit du fait des prélèvements fiscaux. En effet, suivant qu'il s'agit d'actions anciennes ou d'actions nouvelles, les possesseurs d'actions nominatives recevraient net Fr. 24,70 ou Fr. 12,35 et les possesseurs d'actions au porteur Fr. 19,80 ou Fr. 10,20.

Vous savez que votre Société a procédé au cours de l'année dernière à une augmentation de son capital de Fr. 300.000.000. – à Fr. 450.000.000. – L'opération, qui a rencontré un succès complet, a été ratifiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Septembre. Compte tenu de la prime d'émission, la Banque se trouve disposer ainsi de Fr. 225.000.000. – de ressources nouvelles lui permettant, au fur et à mesure que l'occasion lui en est offerte, de concourir plus largement à l'œuvre de redressement national.

Nous pouvons ainsi participer de notre mieux au courageux effort entrepris, sous l'impulsion du Chef de l'État, pour maintenir dans la mesure du possible la vie économique du pays et l'adapter à des circonstances dont la difficulté va s'aggravant, à mesure que le conflit international s'étend et se prolonge.

L'activité industrielle s'est, en effet, sensiblement ralentie en raison de l'épuisement progressif des stocks de matières premières et d'une insuffisance de force motrice due notamment à une sécheresse exceptionnelle. Des mesures de répartition ont dû être prises pour réserver les produits disponibles aux besoins les plus urgents, en même temps que les initiatives s'orientaient vers les fabrications de remplacement et de synthèse. Ces limitations ont eu naturellement leur répercussion sur le commerce, dont le volume a fortement diminué. L'agriculture, de son côté, bien que la population rurale ait apporté à l'accomplissement de ses travaux un courage et une persévérance admirables, souffre lourdement de l'absence des prisonniers et manque de certains éléments essentiels à la production.

Devant la rareté des marchandises et une abondance monétaire qui s'est traduite, en ce qui concerne les Banques, par une forte augmentation des comptes créditeurs de la clientèle, le Gouvernement a dû renforcer sa politique de défense de la monnaie. La règlementation et le contrôle sont devenus plus complets et plus rigides. La résorption du pouvoir d'achat excédentaire a été poursuivie. Des dispositions administratives et fiscales, destinées à décourager la spéculation, ont rendu plus difficiles et plus onéreuses les transactions sur les immeubles et sur les titres à revenu variable.

Malgré les difficultés que soulève le contrôle de la circulation des capitaux en raison de leur importance actuelle, les Pouvoirs Publics ont pu cependant obtenir des résultats appréciables.

Les capitaux disponibles ont, dans une assez large mesure, reflué vers les Caisses Publiques, principalement sous forme de placements à court terme. Une baisse marquée du loyer de l'argent a permis de ramener le taux de l'escompte au niveau le plus bas qu'il ait jamais atteint depuis la création de notre Institut d'Emission. Du fait de l'aisance qui s'est également manifestée sur le marché des capitaux, les Sociétés privées ont pu facilement se procurer, soit par des augmentations de capital, soit par des placements d'obligations, les ressources qui leur sont actuellement nécessaires ou dont elles sont fondées à prévoir l'utilisation lorsque la possibilité de se réapprovisionner en matières premières permettra la reprise de l'activité économique.

Dans ces heures difficiles, votre Etablissement a déployé une exceptionnelle activité, avec le constant souci de seconder les Pouvoirs Publics dans leur tâche écrasante. Nous avons procédé au remboursement, pour compte de l'État, des *Bons du Trésor Français* à 3 mois renouvelables, libellés en Florins, Francs suisses et Dollars et émis aux Pays-Bas et en Suisse en 1939.

D'importants appels au crédit ont été effectués par la Caisse Autonome d'Amortissement, l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones et, à plusieurs reprises, par la S.N.C.F. et le Crédit National. Leur objet principal était de convertir à 4 % des emprunts antérieurement émis à des taux plus élevés. La Compagnie Nationale du Rhône a procédé de son côté au placement d'obligations garanties par l'État. Nous avons donné tout notre concours à ces différentes opérations, ainsi qu'à celles réalisées par le Gouvernement de l'Algérie, la Ville d'Alger, et la Compagnie des Chemins de fer du Maroc.

Nous avons joué un rôle important dans les émissions d'emprunts auxquelles ont procédé la Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger, la Compagnie des Freins et Signaux Westinghouse, la Compagnie Générale de Construction de Locomotives (Batignolles-Châtillon). Nous avons également participé au placement des obligations de la Compagnie de Fives-Lille pour Constructions Mécaniques et Entreprises, du Groupement de l'Électricité, de l'Énergie Electrique de la Basse-Loire, de la Société d'Éclairage et de Force par l'Électricité à Paris, de la Société Hydro-Électrique des Basses-Pyrénées et des Grands Magasins "Au Printemps" (Laguionie & Cie).

Les augmentations de capital ont rencontré un accueil particulièrement favorable en raison de la hausse des valeurs à revenu variable. Signalons d'abord celles dont la réalisation nous a été confiée et qui intéressaient les Sociétés suivantes : Compagnie Générale des Colonies, Compagnie Française des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé, Compagnie Générale de Construction de Locomotives (Batignolles-Châtillon), Ateliers de Construction Schwartz-Hautmont, Force et Lumière des Pyrénées, Société Minière et Électrique des Landes, Compagnie Française des Pétroles, Société Française Radio-Électrique.

D'autre part, nous avons recueilli des souscriptions aux augmentations de capital de la Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques Alais, Froges et Camargue (Péchiney), la Compagnie des Mines d'Anzin, la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, la Société Commerciale de l'Ouest-Africain, la Compagnie Lyonnaise de Madagascar, la Société Nouvelle des Charbonnages des Bouches-du-Rhône, la Société d'Électricité de Paris et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye.

La Société Française des Constructions Babcock et Wilcox a procédé, par notre entremise, à une répartition d'actions gratuites.

Soucieux d'appuyer les initiatives qui nous paraissaient correspondre à des nécessités économiques du moment, nous avons participé à la constitution de plusieurs sociétés nouvelles: Les Gazogènes Imbert, Les Carburants Français pour Gazogènes et la Société d'Études pour Pâtes Chimiques et Mécaniques.

A la demande du Gouvernement, nous avons pris un intérêt direct important dans la Banque de Syrie et du Liban.

Enfin, nous avons donné notre concours à la création de la Caisse Centrale de Dépôts et de Virements de Titres, destinée à recevoir en dépôt des titres de Sociétés françaises ou étrangères et à faciliter, par des opérations de virement de compte à compte, la circulation de ces valeurs.

Le Département d'Escompte et de Crédit a eu, durant l'année, à sa disposition les montants considérablement accrus

des dépôts. Mais les possibilités de remplois commerciaux n'ont cessé de diminuer et nos services de Trésorerie ont dû également s'employer à la gestion d'un important portefeuille d'effets publics, dont la baisse des taux à court terme resserrait peu à peu les marges bénéficiaires.

L'Agence de Marseille créée en 1940, ainsi que nous vous l'annoncions dans notre précédent rapport, a rencontré dans son activité des conditions assez semblables à celles du Siège et s'est développée de façon satisfaisante.

Une reprise est à signaler dans les opérations de nos Succursales étrangères, qui ont notamment participé, dans leurs pays respectifs, au placement de Fonds d'État et d'emprunts de collectivités publiques. L'exercice s'est soldé pour elles par un léger bénéfice que, en raison des circonstances, nous avons cru opportun de laisser à leur disposition.

Le total du Bilan s'élève à Fr. 6.962.208.580,16 contre Fr. 4.568.234.110.17. Cette augmentation de plus de 50% résulte surtout de l'accroissement des comptes-courants créditeurs qui passent de Fr. 2.689.863.803,68 à Fr. 3.232.164.328,08 pour les comptes à vue et de Fr. 957.480.394,74 à Fr. 2.526.613.122,79 pour les comptes à terme.

Les indications d'ordre général que nous avons données sur l'abondance monétaire ne suffiraient pas à expliquer un mouvement d'une telle ampleur; il correspond également à l'élargissement de notre clientèle à Paris comme à Marseille.

Les disponibilités immédiates restent largement supérieures aux engagements à vue. Le "Portefeuille-Effets France

et Bons du Trésor Français", notamment, est passé de Fr. 2.011.712.691,69 à Fr. 4.237.025.247,92.

L'augmentation de Fr. 167.403.428,70 du Portefeuille-Titres et des Participations Financières représente les nouveaux investissements auxquels nous avons procédé.

Les Frais Généraux atteignent Fr. 104.755.475,58 en augmentation de Fr. 24.196.803,45 sur ceux de l'exercice précédent, qui se présentaient eux-mêmes, il est vrai, du fait des circonstances, en régression de Fr. 4.930.494,29 sur les chiffres de 1939.

L'aggravation des charges incombe à concurrence de Fr. 45.885.582,61 aux "Dépenses de Personnel", pour Fr. 6.046.431,08 aux "Frais de bureau, dépenses d'entretien de mobilier et de matériel et amortissement des immeubles", enfin pour Fr. 2.841.790,34 à l'augmentation des "Impôts et Contributions".

Les résultats de l'exercice ont, par ailleurs. été grevés par les frais de l'opération d'augmentation de capital.

De leur côté, les produits bruts ont atteint Fr. 146.975.140,05, marquant un progrès de Fr. 51.109.794 92, dû surtout à l'amélioration du rendement des "Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers".

Quelques membres de la Direction et du Personnel, qui comptaient l'an dernier parmi les prisonniers, sont revenus au titre de pères de famille nombreuse ou d'anciens combattants. Nous avons été particulièrement heureux de les voir reprendre leurs fonctions à la Banque. Nombreux sont encore ceux qui demeurent en captivité et dont l'épreuve s'aggrave d'une dépri-

mante incertitude sur l'époque de leur retour. Nous voudrions qu'ils trouvent dans notre sollicitude et dans la sécurité de l'accueil qui les attend ici des raisons de conserver le courage avec lequel ils ont jusqu'à présent supporté leur exil.

Dans des conditions matérielles souvent pénibles, surtout pendant la saison d'hiver, le Personnel, tant en France que dans les Succursales, s'est acquitté de sa tâche avec un zèle particulièrement méritoire et un dévouement auxquels nous tenons à rendre hommage. Vous vous associerez, nous en sommes sûrs, à nos remerciements.

Nous n'avons rien négligé de notre côté pour alléger, dans toute la mesure possible, les difficultés qui l'assaillent. La hausse du coût de la vie pose des problèmes angoissants, dont la solution nous échappe en grande partie, puisque les Pouvoirs Publics se sont réservé le contrôle des niveaux de traitements. Nous essayons du moins de complèter les services sociaux qui tiennent depuis longtemps une place importante dans votre Banque. Nos efforts ont porté tout particulièrement, l'an passé, sur la question du ravitaillement; surmontant les obstacles auxquels se heurtent aujourd'hui les initiatives de cet ordre, nous avons pu organiser une coopérative et un restaurant qui rendent des services appréciés. Nous espérons aussi être en mesure d'ouvrir, cet été, une colonie de vacances où les enfants que nos employés voudront nous confier pourront se faire une réserve de santé leur permettant d'affronter le prochain hiver dans de meilleures conditions.

Afin d'associer davantage le personnel au règlement des questions qui l'intéressent, nous avons, dès la publication de la Charte du Travail, constitué un Comité Social provisoire d'entreprise, dont la composition vient d'être complétée selon les instructions du Comité Permanent d'Organisation Professionnelle des Banques, Entreprises et Etablissements Financiers.

Ainsi que nous l'avons indiqué, les atteint	
Nous vous proposons de les répartir de	
la manière suivante :	
Prélèvement de 5% pour la réserve	
légale Fr. 1.617.677,09	
Somme nécessaire	
pour payer l'intérêt sta-	
tutaire de 5%	
a) aux actions anciennes. Fr. 45.000.000, »	
b) aux actions nouvelles	
créées jouissance 1er juil-	
let 1941 Fr. 3.750.000, »	Fr. 20.367.677.09
	Fr. 11.985.864,85
110510	11. 11.000.004,00
Votre Conseil d'Administration ayant	
décidé, dans sa séance du 27 Mars 1929,	
que les tantièmes lui revenant seraient cal-	
culés désormais en déduisant du chiffre des	
bénéfices disponibles une somme égale à	
5 % du montant des primes d'émission,	
	Fr. 12.500.000, »
sur les primes correspondant à l'ancien	
	Fr. 1.875.000, »
sur les primes correspondant au nouveau	
capital,	
Total	Fr. 44.375.000. »

le prélèvement de 10% stipulé en sa faveur par l'article 47 des Statuts n'a pas à s'exercer cette année.

Sur le solde indiqué ci-dessus, soit... Fr. 41.983.864,85 nous vous proposons de prélever la somme nécessaire pour porter à Fr. 35,- le dividende attribué à chaque action ancienne, soit..... Fr. 6.000.000, » et à Fr. 47,50 le dividende revenant à chaque action nouvelle, soit..... Fr. 4.500.000, » Fr. 7.500.000, »

Il reste une somme de Fr. 4.483.864,83 que nous vous demandons d'ajouter au Report à nouveau des exercices précédents qui passerait ainsi de Fr. 8.088.881,49 à à Fr. 12.574.746,34.

Nous avons eu à déplorer, au commencement de l'année dernière, le décès de M. Eugène Bertiaux, sous-Directeur, qui pendant plus de vingt ans a apporté au service de votre Établissement de remarquables qualités de dévouement et de travail. Nous adressons à sa famille, et particulièrement à son fils prisonnier, nos-bien sincères condoléances.

Nous avons été amenés à faire un certain nombre de nominations justifiées tant par le mérite et les services rendus que par la nécessité de renforcer, dans une période d'activité accrue, les cadres de la Direction.

C'est ainsi que nous avons élevé au grade de Directeur M. Henry Burnier, précédemment Directeur-adjoint et au grade de Directeur-adjoint MM. Henry Camerlynck et Jean Reyre,

précédemment sous-Directeurs. D'autre part, nous nous sommes assuré le concours, comme Directeur-adjoint, de M. André Janet, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Nous avons également nommé sous-Directeurs: MM. Jacques Allier, François Anthoine, Jean Cabet, André Debray et Henri Raquin, précédemment Fondés de Pouvoirs.

La Succursale de Bruxelles a été douloureusement éprouvée par le décès de son Directeur, M. Louis Bilguin.

Entré à la Succursale en 1921, M. Louis Bilquin avait franchi tous les échelons de la hiérarchie grâce à son activité et à son intelligence des affaires. Sa brusque disparition, à un âge qui nous permettait d'attendre de lui une longue collaboration, a laissé d'unanimes regrets.

Pour lui succéder, notre choix s'est porté sur M. Jacques Lepère, précédemment sous-Directeur de la Succursale. Nous avons, par ailleurs, promu Directeur-adjoint de la Succursale M. Jules Blancquaert, précédemment sous-Directeur, et M. Robert Collignon a été nommé sous-Directeur.

Les mandats de deux membres du Conseil d'Administration, M. André Laurent-Atthalin et M. Louis Wibratte, viennent à expiration cette année. Nous vous rappelons que les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Nous vous soumettrons, après lecture des Rapports de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions contenues à l'art. 45 des Statuts de votre Société, nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier pour une période de trois ans lors de votre Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 1938.

Tous livres et documents utiles nous ont été communiqués pour l'accomplissement de notre mission dans les délais légaux et leur examen nous a permis de constater la parfaite concordance existant entre leurs soldes et le Bilan qui vous est soumis.

Nous avons procédé aux diverses vérifications, soit par sondages directs à votre Siège, soit en nous faisant présenter la plupart des procès-verbaux établis par vos services d'inspection ou des relevés de comptes de Banquiers et Correspondants. Nos vérifications nous ont permis d'apprécier la parfaite tenue des écritures sociales.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constaté l'exactitude des renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

I. — BILAN

Le Bilan qui vous est soumis a été établi dans la même forme que l'an dernier et les méthodes d'évaluation des divers postes n'ont pas varié.

A *l'Actif*, les disponibilités se montent à Fr. 5.728.403.919,53 en regard de Fr. 3.232.164.328,08 exigibles à vue.

Ces disponibilités sont réparties entre les postes suivants :	
1º Espèces en Caisse et auprès de Banques	
d'Émission (France, Belgique, Hollande, Suisse). Fr.	177.487.149,69
2º Banques et Correspondants en France et à	
l'Etranger Fr.	463.521.541,36
3º Portefeuille-Effets:	
a/ France et Bons du Trésor Français Fr.	4.237.025.247,92
<i>b</i> / Étranger Fr.	831.179.076,84
4º Coupons à encaisser Fr.	17.927.064,05
5º Reports Fr.	1.263.839,67
Fr.	5.728.403.919,53
Les valeurs possédées par la Banque sont groupées sous la rubrique <i>Portefeuille-Titres et Participations Financières</i> dont le montant atteint Fr. contre Fr. 544.352.555,65 en 1940, à la suite d'acquisitions nouvelles faites au cours de l'année.	711.755.984,35
Ces titres sont, comme les années précédentes, soit évalués à leur prix de revient, soit complète- ment amortis au Bilan.	
Les Comptes-courants débiteurs se montent à Fr. Les Comptes débiteurs par acceptations à Fr.	388.166.925,75 10.070.711,15
Dans chaque poste, les devises étrangères ont été évaluées au cours des changes officiels au 31 Décembre 1941.	
Les Effets à l'Encaissement Fr. représentent un compte d'ordre qui a sa contrepartie au Passif.	17.765.594,05
Les Comptes Divers Fr. comprennent notamment, comme au Passif, des écritures de régularisation avec les Succursales.	70.917.045,33
Les <i>Immeubles</i> figurent pour Fr. contre Fr. 35.771.000 en 1940, par suite d'un amortissement de Fr. 642.600.	35.128.400, »

Au Passif, le Capital figure pour Fr.	450.000.000, »
en augmentation de Fr. 150.000.000 (Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Septembre 1941).	
Les <i>Réserves</i> sont groupées sous les rubriques suivantes :	
1º Réserve Extraordinaire Fr. en augmentation de Fr. 75.000.000 représentant	325.000.000, »
la prime d'émission de Fr. 250 par action sur 300.000 actions dans l'augmentation de Capital de Fr. 300.000.000 à Fr. 450.000.000.	
2º Réserve Légale Fr.	30.000.000, »
3º Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires	6.454.238,85
le <i>Report</i> des Exercices antérieurs Fr.	8.088.881,49
Fr.	369.543.120,34
Les autres comptes du Passif comprennent :	
a) les <i>Effets à payer</i> Fr. en regard de Fr. 50.153.980,26 en 1940.	26.272.414,34
b) les Comptes-courants créditeurs à vue et à	
terme Fr. en regard de Fr. 3.647.344.198,42 en 1940.	5.758.777.450,87
c) le Service des Retraites Fr.	4.065.514,30
d) les <i>Comptes exigibles après encaissement</i> . Fr. en regard de Fr. 57.331.750,10 en 1940.	17.765.594,05
e) enfin les <i>Comptes divers</i> Fr. qui comprennent, outre les comptes de régularisation des provisions diverses et un certain nombre de cosous aucune autre rubrique du Bilan ou ne pouvant ê la clôture de l'Exercice.	on des Succursales, omptes ne rentrant

II. — COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Ce compte est con	forme au Décret-l	Loi du 31	Août 1937.
-------------------	-------------------	-----------	------------

Au crédit de ce compte figurent :	
1º Les résultats des Émissions, Placements et Portefeuille-Titres Fr. en regard de Fr. 35.824.959,20 en 1940.	40.712.940,86
2º Les résultats des Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers	106.262.199,19
Fr.	146.975.140,05
contre Fr. 95.865.345,13 l'an dernier.	
Au Débit, l'ensemble des Frais Généraux se	
monte à Fr.	114.621.598.11
y compris les frais d'augmentation du Capital pour Fr. 9.866.122,53.	
En résumé, le <i>Compte de Profits et Pertes</i> se solde par un <i>Bénéfice net</i> de Fr. alors que le bénéfice de 1940 s'élevait à Fr. 15.306.673 ».	32.353.541,94
Votre Conseil vous propose de prélever 5 % pour la <i>Réserve Légale</i> soit . Fr. 1.617.677,09 et de repartir l'intérêt statutaire de 5 % brut :	
a) aux actions anciennes Fr. 45.000.000, »	
b) aux actions nouvelles créées jouissance 1 ^{er} juillet	
1941 Fr. 3.750.000, » ce qui absorberait une somme de Fr.	20.367.677,09
Il resterait Fr.	11.985.864,85

Report Fr.	11.985.864,85
sur lesquels votre Conseil d'Administration vous propose de prélever la somme nécessaire pour porter à Fr. 35 le dividende attribué à chaque action ancienne, soit 6.000.000	
et à Fr. 17,50 le dividende revenant à chaque action nouvelle, soit Fr. 1.500.000	
ensemble Fr.	7.500.000,
Il resterait une somme de Fr.	4.485.864,85

qui viendrait s'ajouter au Report des exercices précédents qui passerait ainsi de Fr. 8.088.881,49 à Fr. 12.574.746,34.

Votre Conseil d'Administration vous ayant donné dans son rapport les explications des variations des principaux postes, nous ne pouvons que vous engager, Messieurs, à approuver les comptes qui vous sont présentés et la répartition conforme aux Statuts qui vous est proposée.

Paris, le 24 Mars 1942.

Les Commissaires :

Signé: Pierre BEUGIN, Georges PANNETIER,

> Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations prévues à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867

MESSIEURS,

La Loi du 24 Juillet 1867, modifiée par un décret du 8 Août 1935, précise dans son article 34 que les Commissaires aux Comptes doivent établir un rapport spécial à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur les opérations prévues à l'article 40 de ladite Loi.

Pour nous conformer à cette disposition nous avons, lors de l'examen annuel des comptes, recherché tout spécialement si certaines opérations effectuées par la Banque ne relevaient pas de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Ces recherches ont porté notamment sur les comptes des Administrateurs et des différentes Sociétés avec lesquelles la vôtre a un ou plusieurs Administrateurs communs, ainsi que sur les documents qui s'y rapportent.

Elles nous ont permis de faire les constatations suivantes:

Vos Administrateurs n'ont que des comptes de dépôt ordinaires.

Les Sociétés ayant un ou plusieurs Administrateurs communs avec la vôtre n'ont fait, au cours de l'Exercice, que des opérations normales rentrant dans le cadre de l'activité de votre Établissement et sur les modalités desquelles la personnalité des Administrateurs n'a exercé aucune influence.

Nous considérons donc que rien ne s'oppose à ce que vous donniez en tant que besoin les ratifications qui vous sont demandées.

Paris, le 24 Mars 1942.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN, Georges PANNETIER,

> Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les prescriptions de l'article 16 du Décret-Loi du 29 Novembre 1939

MESSIEURS,

Le Décret-Loi du 29 Novembre 1939 précise, en son article 16, que pendant la durée des hostilités les Commissaires des Sociétés Anonymes assisteront aux Assemblées Générales des Actionnaires, quels qu'en soient la nature ou l'objet.... et feront un rapport spécial à l'Assemblée Générale annuelle sur l'exercice de cette mission.

Pour nous conformer à cette disposition, nous avons l'honneur de vous rendre compte de ce que nous avons assisté :

1º à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 8 Avril 1941 et qui avait pour objet de statuer sur les comptes de l'exercice 1940;

2º à l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 8 Avril 1941 sur deuxième couvocation, qui avait pour objet :

- a) de ratifier les modifications apportées par votre Conseil d'Administration aux Statuts de votre Société pour leur mise en harmonie avec la Loi du 16 Novembre 1940 qui a introduit des changements notables dans le régime des Sociétés anonymes;
- b) de supprimer les articles 31, 32 et 33 des Statuts relatifs au Comité de Censeurs;

3° aux Assemblées Générales Extraordinaires qui se sont tenues le 26 Septembre 1941 à l'effet :

a) la première, d'une part, de reconnaître la sincérité de la déclaration de souscription et de versement représentant l'augmentation de capital de Fr. 300.000.000 à Fr. 450.000.000

effectuée par décision du Conseil d'Administration en date du 8 Avril 1941 en conformité de l'article 6 des Statuts; et, d'autre part, d'autoriser votre Conseil d'Administration à procéder, au moment qu'il jugera opportun, à une augmentation de capital spéciale qui, dans tous les cas, ne devra pas excéder Fr. 14.000.000, réservée exclusivement aux Actionnaires mobilisés ou prisonniers de guerre empêchés d'exercer leur droit de souscription dans l'augmentation de capital de Fr. 300.000.000 à Fr. 450.000.000;

b) la seconde, de fixer à Fr. 900.000.000 le maximum auquel le Conseil d'Administration aura la faculté d'élever en une ou plusieurs fois le capital de votre Etablissement, indépendamment de l'augmentation de capital de Fr. 14.000.000 maximum réservée aux mobilisés et prisonniers de guerre dont nous venons de vous parler.

Toutes ces Assemblées ont été convoquées régulièrement et ont délibéré valablement.

Il n'y a pas eu d'autres Assemblées que celles mentionnées cidessus.

Paris, le 24 Mars 1942.

Les Commissaires :

 $Sign\acute{e}$: Pierre BEUGIN, Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 14 AVRIL 1942

Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le Rapport du Conseil d'Administration et les Rapports des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1941 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Elle fixe à Fr. 35,- par action ancienne et à Fr. 47,50 par action nouvelle, le montant du dividende pour cet exercice, qui sera payable à partir du 25 Avril prochain, sous déduction des impôts.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Réélit M. André Atthalin, Administrateur.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Réélit M. Louis Wibratte, Administrateur.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires, établi conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 24 Juillet 1867, ratifie en tant que de besoin les opérations que les Administrateurs ont pu faire avec la Banque, soit à titre personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés et leur donne les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

COMPTES

de l'Exercice 1941

Espèces en Caisse et auprès de Banques d'Émission	177.487.149,69 463.521.541,36 4.237.025.247,92 831.179.076,84 17.927.064,05 1.263.839,67 711.755.984,35 388.166.925,75 10.070.711,15 17.765.594,05 70.917.045,33 35.128.400 »	Capital	450.000.000 » 325.000.000 » 30.000.000 » 6.454.238,85 26.272.414,34 3.232.164.328,08 2.526.613.122,79 4.065.514,30 17.765.594,05 303.430.944,32 8.088.881,49 32.353.541,94
Fr.	6.962.208.580,16	Fr.	6.962.208.580,16

	2007			
-				
	D	-	aп	ин я
		H HO.	я в	-
		_	_	2

T The state of the			
Impôts et Contributions Fr.	12.444.486,48	Emissions, Placements et Portefeuille-TitresFr.	40.712.940,86
II		Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers	106.262.199,19
Dépenses de Personnel	64.417.456,03		
III		Bénéfice net des Succursales	mémoire
Retraites et Caisse de prévoyance pour le Personnel	6.505.385,91		
IV			
Frais de bureau, Dépenses d'entretien, de Mobilier et de Matériel, Amortissement des Immeubles	16.906.384,50		
\mathbf{v}			
Frais de Voyage, Déplacements, Publicité, Assurances, Timbres et Ports, Télégrammes, etc.	4.356.762,66		
Teregrammes, etc.	4.000.102,00		
VI was a line of the state of t			
Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1872			
Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence	100.000 »		
Décisions des Assemblées Générales des 12 Avril 1938 et 16 Avril 1940			
Indemnité allouée à MM. les Commissaires	25.000 »		
	104.755.475,58		
Frais d'Augmentation du Capital	9.866.122,53		
	114.621.598,11		
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	32.353.541,94		
Fr.	146.975.140,05	Fr.	146.975.140,05

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net de l'Exercice 1941 Fr.	32.353.541.94
5 % à la Réserve légale	20.367.677 09
laissant ainsi un solde disponible de Fr.	11.985.864.85
Dividende complémentaire de Fr. 10 » par action ancienne Fr. 6.000.000 » et Fr. 5 » — nouvelle Fr. 7.500.000 » Fr.	. 7.500.000 »
soit au total : Fr. 35 » par action ancienne et Fr. 17 50 par action nouvelle	
Solde à reporter	4.485.864.85

SUCCURSALES

DE LA

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALE D'AMSTERDAM

539, HEERENGRACHT

Comité Consultatif

MM. E. D. VAN WALREE.

M. PAUL VOÛTE, JR.

P. E. TEGELBERG.

W. LA GRO.

Baron C. J. COLLOT d'ESCURY.

Direction

DIRECTEUR. . . . M. D. A. HARMENS.

Sous-Directeur . M. A. DEKNATEL.

Fondés de Pouvoirs | MM. H. A. EISMA. P. MULDER.

SUCCURSALE DE BRUXELLES

31. RUE DES COLONIES

Comité Consultatif

MM. H. URBAN, Président.

A. CALLENS.

JULES JADOT.

H. de TRAUX de WARDIN.

G. HANNECART.

J. MOISE.

Direction

DIRECTEUR. . . . M. J. LEPÈRE.

DIRECTEUR-ADJOINT M. J. BLANCQUAERT.

Sous-Directeur . . M. R. COLLIGNON

MM. ALBERT BILQUIN.

J. CARELS.

Fondés de Pouvoirs

L. JACOBS.

M. VERHOEVEN.

J. BEAUJEAN

SUCCURSALE DE GENÈVE

6. RUE DE HOLLANDE

Comité Consultatif

MM. CH. GAUTIER.

M. HENTSCH.

A. LOMBARD.

A. MARTIN-ACHARD.

Direction

DIRECTEUR. . . . M. E. VIDOUDEZ.

MM. H. FLAMAND. Sous-Directeurs. .

E. DE RHAM.

MM. F. JACQUEMOUD.

Fondés de Pouvoirs A. D'ARBIGNY.

